



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du lundi 5 septembre 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU 1<sup>er</sup> Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, (rapport 3.9 retiré), 3.10, 4.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h15.

**Étaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 5.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.2.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 5.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

**Étaient absents** : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DONEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : A. BLESSEMAILLE, Y. DELARUE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET

**Mandataires** : B. GAVIGNET, J. KRIEGER, C. LIME, R. STEPOURJINE

Délibération n°2016/003327

Rapport n°3.5 - Semaine de l'Architecture et du Patrimoine - Soutien du Grand Besançon

## **Semaine de l'Architecture et du Patrimoine - Soutien du Grand Besançon**

**Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

### Résumé :

L'école d'architecture de Nancy intègre dans la formation de ses étudiants une semaine d'ateliers intensifs sur le thème du patrimoine architectural, urbain et paysager. L'édition 2016 de cette semaine se tiendra à Besançon du 19 au 24 septembre dans le cadre d'un programme de travail co-construit entre l'Université de Franche Comté et l'école d'architecture. Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur et de sa stratégie visant à renforcer les collaborations entre établissements, le Grand Besançon souhaite apporter son soutien à cette manifestation à hauteur de 7 000 € (sur un budget total de 60 000 €).

### **I. Présentation détaillée de la semaine**

#### **Un rendez-vous annuel entre une ville et une école autour d'un sujet fédérateur : le patrimoine**

Mise en place pour la première fois en 2004, la semaine «architecture et patrimoine» est un temps fort de la vie de l'ENS architecture de Nancy. Il s'agit d'un atelier de travail intensif d'une semaine sur le thème du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Destiné à la centaine d'étudiants-architectes de fin de licence (3<sup>ème</sup> année), cet atelier constitue pour eux une première expérience de rencontre entre une pédagogie et un territoire au travers d'un thème socialement fédérateur : le patrimoine.

Depuis quelques années, l'approche du patrimoine qui est développée dans ces ateliers par les enseignants se veut innovante. En effet, il s'agit d'une part de prendre pour base de travail des problématiques concrètes définies avec les acteurs des territoires concernés y compris à des échelles urbaines.

D'autre part, le patrimoine y est approché non pas seulement pour ses valeurs intrinsèques de conservation et de mise en valeur, mais bien pour ses capacités à fournir le socle identitaire d'une création architecturale contextualisée et innovante.

Les étudiants, qui plébiscitent ce type d'exercice intensif, apportent un regard neuf sur ces questions et sont une réelle force de proposition.

L'ENS architecture de Nancy, une des seules écoles d'architecture du Grand Est, souhaite au travers de cet événement renforcer sa présence hors les murs au service de territoires habituellement peu parcourus par les étudiants-architectes et sa collaboration avec les Universités Locales.

Dans cette perspective, le territoire du Grand Besançon est apparu comme un territoire particulièrement riche en terme de patrimoine et d'opportunités de collaboration avec l'Université, d'où l'organisation de la semaine 2016 à Besançon.

### **II. Organisation et budget**

La semaine architecture et patrimoine a lieu habituellement fin septembre ou début octobre. Elle s'organise sur 6 jours. Pour cette session, les 100 étudiants résideront toute la semaine à Besançon et y mèneront leurs travaux.

Le lundi, les étudiants-architectes sont accueillis sur le terrain par les responsables locaux. Ils découvrent le site et ont pour objectif de recueillir toutes les informations nécessaires à leur travail ultérieur à l'école : relevés, photographies, analyses et diagnostics divers. Les enseignants les encadrent dès cette phase de travail.

Les jours suivants sont destinés à un travail en atelier à l'école. L'ensemble des moyens pédagogiques de l'école est mis à disposition de l'atelier pour permettre un travail rapide et efficace : atelier de création et reprographie, salles informatiques, médiathèque...

Enfin, le samedi matin est destiné à la présentation orale des travaux et propositions devant un jury constitué des responsables de la ville, l'agglomération et des enseignants.

Tout au long de la semaine, les responsables locaux sont invités à participer aux ateliers dans la mesure de leur disponibilité.

En préalable à cette semaine intensive, l'école constitue, avec l'aide de la ville, un dossier documentaire nécessaire à l'étude du site, son histoire et sa composition, comprenant notamment des plans et des études utiles pour les réflexions des étudiants.

Une conférence grand public sur une thématique architecturale est organisée le jeudi soir afin de permettre aux habitants de bénéficier de la dynamique générée par cette session

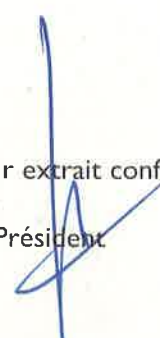
Le budget estimé de cette manifestation est de 60 000 €, pris en charge par l'Ecole d'Architecture et complété par des cofinancements de la DRAC, de la Région, de l'Ordre des Architectes, de la Ville de Besançon et du Grand Besançon.

#### **A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 7 000 € à l'école d'architecture de Nancy pour l'organisation de cet évènement,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 SEP. 2016



Contrôle de légalité

## Convention de partenariat

**Entre les soussignés :**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**, 4 Rue Gabriel Plançon, 25000 Besançon, représentée par son Président, M. Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Bureau en date du 05/09/2016,  
Ci-après désignée le « Grand Besançon »

**Et :**

**L'école nationale supérieure d'architecture de Nancy**, 2, rue Bastien - B.P. 40435 - 54001 Nancy Cedex, représentée par son directeur, Lorenzo DIEZ  
Ci-après désignée « l'ENS architecture-Nancy »

**il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy dispense un enseignement de projet architectural spécifique dénommé « Semaine Architecture et Patrimoine ». Cet enseignement expérimental est destiné aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année de cycle licence. Dans le cadre de l'année universitaire 2016-2017, l'ENS architecture-Nancy s'engage à prendre comme support de la « Semaine Architecture et Patrimoine » les sites d'études déterminés en accord avec la ville de Besançon et le Grand Besançon.

L'enseignement dispensé par l'ENS architecture-Nancy s'attachera à mettre les étudiants concernés en situation de fournir, au travers de leur projet architectural, des éléments de réponse aux problématiques exprimées par le Grand Besançon, notamment des propositions de restauration, réutilisation, voir recyclage dans le cadre d'esquisses de projet. Pour ce faire il pourra faire appel à des dispositions apportant une plus-value pédagogique pour les étudiants: au travers notamment du recours à des professionnels-experts extérieurs à l'école.

Le Grand Besançon facilitera l'accès à l'information relevant des sites choisis et plus largement au territoire communautaire, pouvant enrichir l'enseignement de projet.

### **Article 2 : Organisation, planning**

La « Semaine Architecture et Patrimoine » se déroulera du 19 au 24 septembre 2016. Le programme prévisionnel est le suivant :

- lundi 19 septembre : accueil, présentation de la ville, visite de Besançon, rencontre des acteurs locaux et présentation des problématiques patrimoniales de la Ville, étude des sites par les étudiants accompagnés des enseignants, rassemblement des informations nécessaires (relevés, photographies, analyses et diagnostics divers), installation des étudiants, conférence grand public;
- du mardi au vendredi : atelier de travail intensif à Besançon, avec un programme de conférences par des architectes experts invités ;
- samedi 24 septembre: présentation des travaux et jury final.

Le Grand Besançon sera directement associé à la réflexion des étudiants. Ses représentants pourront participer suivant leurs disponibilités au suivi et à l'orientation des travaux.

L'interlocuteur pour le Grand Besançon sera notamment : M. Dominique SCHAUSS, Conseiller municipal de la Ville de Besançon et Vice-Président du Grand Besançon en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, délégué chargé de projet Saint Jacques.

### **Article 3 : Restitution des travaux**

Les travaux des étudiants feront l'objet de restitution publique dans les locaux proposés par la Ville de Besançon le samedi 24 septembre matin en présence de M. le Président du Grand Besançon et/ou ses représentants.

L'ENS architecture de Nancy produira après le jury final une publication papier présentant la méthode de travail et l'ensemble des travaux des étudiants. Cette plaquette sera remise en 75 exemplaires papiers et sous format numérique au Grand Besançon. Au-delà de ce nombre d'exemplaires, les frais d'impression resteront à la charge des demandeurs.

### **Article 4 : Dispositions financières**

Afin de soutenir cette activité pédagogique, le Grand Besançon s'engage à verser une subvention de 7 000 € (sept mille euros) à l'ENS architecture Nancy.

Cette subvention sera destinée notamment à cofinancer les déplacements et l'hébergement des étudiants à Besançon, les dispositions pédagogiques exceptionnelles évoquées à l'article 1, les compléments d'encadrement pédagogique des étudiants et enfin, les actions de communication et de valorisation des travaux des étudiants au public.

Le Grand Besançon se libérera de la somme convenue par virement sur le compte numéro 10071 54000 00001002584 32 ouvert à la trésorerie générale de Nancy dès réception de la facture.

En lien avec la ville de Besançon, le Grand Besançon facilitera, autant que faire se peut, la résolution des questions logistiques (hébergement, repas des étudiants, déplacements sur sites, mise à disposition de salles de travail, frais de documentation ainsi que de reprographie).

### **Article 5 : Communication**

Le Grand Besançon pourra faire libre usage des résultats des travaux des étudiants à des fins de communication, notamment dans le cadre d'une exposition des travaux ou d'une présentation publique des meilleurs travaux réalisés à Besançon.

L'ENS architecture Nancy pourra faire libre usage des travaux des étudiants à des fins de communication. Elle s'engage à mentionner le partenariat avec le Grand Besançon.

Les parties s'engagent à mentionner dans le cadre de leur communication:

- le nom des étudiants dont les projets seraient présentés;
- le nom des enseignants responsables;
- le nom et le logo des parties.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'année universitaire 2016-2017 et spécifiquement pour la « Semaine Architecture et Patrimoine » qui se déroulera du 19 au 24 septembre 2016. Elle cessera au paiement du solde, au plus tard le 30 juin 2017.

### **Article 7 : Résiliation**

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par courrier simple motivé, après une tentative de conciliation et un préavis de 1 mois.

*Fait en deux exemplaires originaux, le.....*

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET

Le Directeur de l'École nationale supérieure  
d'architecture de Nancy

Lorenzo DIEZ